



Plaintes déposées à mon encontre pour harcèlement

Par **marie_pierre**, le **24/11/2008** à **13:23**

Une plainte (même deux) ont été déposées contre moi pour harcèlement: je n'ai pas réagi tout de suite, car personne ne m'avait mise au courant de la première et même pour la deuxième, j'ai dû faire les démarches pour le savoir. Je suis tombée amoureuse d'un homme marié, je suis moi-même mariée à quelqu'un de formidable, il y a 4 ans de cela. Lors de mon dernier cours avec lui, je l'ai embrassé, ai fondu en larmes, lui ai demandé ce que j'allais devenir sans lui maintenant. Il a accepté de me revoir sur son nouveau lieu de travail un mois plus tard environ. Puis j'ai tenté de l'oublier. En vain. Environ 6 mois plus tard, je l'ai recontacté, lui demandant un RDV. Il a accepté, très enthousiaste. Mais il n'y avait personne au RDV. C'est moi qui ai dû l'appeler pour lui demander pourquoi il m'avait posé un lapin. Ensuite je lui ai envoyé une série de mails à son domicile jusqu'à ce qu'il décide d'interdire mon adresse. Soit. Encore plus tard, j'ai recommencé à lui écrire au travail, et là, il lisait mes mails quotidiennement, j'avais même trouvé un moyen de "communiquer" avec lui, je lui posais des questions sous forme de QCM avec accusés de réception. Exemple: Dois-je comprendre que
r1) tu m'aimes
r2) tu ne m'aimes pas
rIl cliquait sur "tu m'aimes", mais le lendemain me menaçait de porter plainte pour harcèlement!
Ce genre de jeu pervers s'est reproduit, c'était assez ambigu, il refusait de me parler au téléphone, d'ailleurs de ce côté-là je m'inquiète beaucoup car j'ai sans doute exagéré avec mes appels sur son portable et mes sms.
Il ne me renvoyait pas les courriers que je lui envoyais au travail comme il m'avait menacé de le faire. En revanche, le seul courrier recommandé que je lui ai envoyé à son domicile m'est revenu, comme s'il ne voulait aucune trace de moi chez lui.
J'ai également stupidement créé 2 adresses e-mails en son nom, je n'en ai rien fait, à part lui envoyer des mails pour lui exprimer mon dégoût pour ce que je prenais pour de la couardise de sa part à l'époque.
Lui a apporté 490 mails de moi à la gendarmerie, peut-être pas tous, seulement les pires, moi je n'ai plus rien, il y a le harcèlement téléphonique et l'usurpation d'identité. Je suis sous Prozac depuis 5

ans pour dépression, ce que j'ai fait avait un caractère obsessionnel, je suis consciente que c'est malade. Depuis la plainte, j'ai tout arrêté. Qu'est-ce que je risque à votre avis? Je suis très angoissée. Merci de bien vouloir me répondre.

Par **citoyenalpha**, le **24/11/2008** à **16:28**

Bonjour
difficile de se détacher d'une personne pour laquelle on a des sentiments. Toutefois il ne peut y avoir de couple sans la volonté de chacun de le former. Oui c'est dur mais il faut s'y résoudre et se dire que l'on mérite mieux. On mérite d'être avec quelqu'un qui nous aime et qu'on aime en retour. Mieux vaut être seul que mal accompagné. Facile à dire pas facile à faire et pourtant tellement vrai.
Au vu de votre post il apparaît que l'article 222-16 du code pénal qui dispose que :
Les appels téléphoniques malveillants réitérés ou les agressions sonores en vue de troubler la tranquillité d'autrui, sont punis d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende.
puisse être retenu par le procureur.
Pour "l'usurpation d'identité" réprimé par les délits de faux et d'usage de faux il n'apparaît pas qu'un préjudice puisse être soulevé par la victime. En conséquence cette accusation sera probablement classée sans suite par le procureur.
Au vu des éléments vous devriez arrêter tout contact avec cette personne. Il apparaît for peu probable qu'une comparution devant le Tribunal Correctionnel soit envisagée dans ces conditions. Vous serez peut être convoqué pour vous expliquer et une proposition de règlement par ordonnance pénale faites tout au plus.
Restant à votre disposition